

## **Au Conseil intercommunal du SIDERE**

### **Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 25 / 2021-2026 relatif au budget 2024**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 8 novembre 2023 à 17h30 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Messieurs Philippe Parmelin, Commune de Bursins

Andreas Meyer, Commune de Féchy

Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle

Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Tous les membres de la Commission des Finances sont présents.

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

M. Marc Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

### **1. Généralités**

Après la présentation du budget 2024 par M. François Mondoux, la CoFin a posé des questions sur certains aspects du budget, notamment les postes qui présentent des différences importantes par rapport au budget 2023 ou qui méritaient des explications complémentaires.

Le budget 2024 reprend les éléments de construction du précédent plus toutes les informations et expériences obtenues depuis le début de l'exploitation. Le budget 2024 englobe d'importants travaux de rénovations et de remplacements de conduites et équipements qui ont déjà été identifiés.

Le budget 2024 montre un excédent des charges de CHF 1'254'337.70 pour un montant total des charges de CHF 4'892'187.70. Ce montant est en baisse par rapport aux comptes 2022 (moins CHF 425'218.97 soit - 8 %) mais en augmentation par rapport au budget 2023 (plus CHF 1'160'806.32 soit + 31.1 %). Malgré l'excédent des charges, les revenus permettent de couvrir les dépenses d'administration, d'exploitation, des intérêts de la dette à long terme et des amortissements comptables, car certains travaux d'entretien seront couverts par des prélèvements sur le fonds de réserve pour travaux futurs.

Le budget contient aussi des revenus latents, non budgétisé pour des raisons de prudence, notamment au compte 810.4341 Taxes de raccordements (budgétisé CHF 600'000.00, comptes 2022 CHF 2'670'236.60).

Comparés aux comptes 2022, les frais administratifs budgétés (comptes 802) sont en augmentation de CHF 180'437.76 (27.3 %). Les variations les plus significatives du compte 802 sont, plus CHF 52'340.00 (compte 802.3011 Traitement du personnel, notamment coûts

du remplacement du chef de service), et de CHF 84'511.84 (compte 802.3222 Intérêts des dettes à long terme).

En ce qui concerne les frais d'exploitation (comptes 810) nous pouvons constater une diminution de CHF 627'943.76 (13.6 %) par rapport aux comptes 2022.

Il en est de même pour les comptes 810.3144.01 Entretien réseau d'adduction et .02 Entretien réseau de distribution, qui ont baissé de CHF 85'623.80 (81.1 %) respectivement de CHF 403'162.83 (53.5 %) par rapport aux comptes 2022.

La CoFin dans son ensemble est de l'avis que le budget 2024 a été établi selon les prévisions et estimations les plus réalistes possible et que le principe de la prudence a été appliqué afin de tenir compte des incertitudes et des erreurs éventuelles, qui font toujours peser un risque sur tout exercice de prévision.

## **2. Détails des comptes**

### **801.3002 Vacations du Comité de Direction**

Ce poste est stable par rapport au budget 2023.

### **802.3011 Traitement du personnel (administratif)**

La masse salariale du secteur administratif est de CHF 310'000.00, en augmentation de CHF 41'340.00, soit + 15.4 % par rapport au budget 2023. Cette augmentation est due à la compensation de l'augmentation de l'index du coût de la vie et le paiement d'une gratification éventuelle, ainsi que les coûts de remplacement du chef de service.

### **802.3151 Entretien mobilier et informatique**

Il a été discuté qu'il serait judicieux de séparer le compte d'entretien mobilier de celui de l'informatique et de créer deux comptes séparés. Dans le cadre de la transition sur un nouveau système de comptabilité et de plan comptable, cette question ne se posera plus l'année prochaine.

### **810.3011 Traitement du Personnel (exploitation)**

La masse salariale du secteur exploitation est de CHF 479'200.00, en augmentation de CHF 15'930.00 soit + 3.43 % par rapport au budget 2023. Cette augmentation est due à la compensation de l'augmentation de l'index du coût de la vie et le paiement d'une gratification éventuelle.

### **810.3123 Electricité**

L'augmentation de ce poste de CHF 80'000.00, soit de 26.7 %, est une suite de l'augmentation du coût de l'électricité attendue pour 2024.

### **810.3141 Entretien des ouvrages et machines**

Ce poste est en augmentation de CHF 536'145.60 par rapport aux comptes 2023 et de CHF 538'150.00 par rapport au budget 2023. Les dépenses principales sont la mise en état de l'étanchéité de l'ancienne cuve de Champ Jaillet, la mise en conformité du réservoir du Château et la mise en place d'un trop plein au puits d'Oujonnet, ainsi que divers travaux de moindre importance.

#### **810.3144.02 Entretien réseau de distribution**

Ce poste est en diminution par rapport aux comptes 2022. Sous ce poste sont comptabilisés des remplacements de conduites et des équipements de terrains en fonction des travaux prévus par les Communes membres.

#### **310.3186.02 Assurance technique**

L'augmentation de ce poste s'explique par la conclusion d'une assurance technique qui couvre maintenant toutes les installations techniques des ouvrages.

#### **810.3801.01 Attribution fond de réserve renouvellement compteurs**

Ce fond a été créé afin de financer le remplacement des 4'000 compteurs qui devrait intervenir d'ici 2 à 3 ans. Le coût de ce remplacement est estimé à CHF 1'120'000.00. L'attribution au fonds prévu dans le budget 2024 porteront ce fonds de réserve à CHF 800'000.00.

#### **810.4351 Taxes au m<sup>3</sup>**

Les prévisions de vente d'eau de CHF 1'800'000 sont identiques au budget 2023.

#### **810.4651 Subsidés ECA & Divers**

Le montant de ce poste de CHF 382'750.00 est une estimation en fonction des travaux planifiés. Le montant est en augmentation de CHF 107'500.00 (39.1 %) par rapport au budget 2023.

#### **810.4809 Prélèvement sur fond de réserve pour travaux futurs**

Le montant de CHF 1'254'337.70, prélevé sur le fonds de réserve pour travaux futures, correspond au résultat comptable de l'exercice, c.à.d. un excédent des charges du même montant.

### **3. Conclusions**

La Commission des Finances, à l'unanimité des membres, vous demande de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE**

- Vu le préavis N° 25/2021-2026 du Comité de direction, relatif au budget 2024
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

#### **DÉCIDE**

- D'adopter le préavis N° 25 / 2021-2026 tel que présenté.

Perroy, le 24 novembre 2023

**Pour la Commission des finances**

Valérie Schlup

Philippe Parmelin

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)